

---

## **Déroulement la formation classique au permis voiture**

### **1. Conditions d'accès au permis B en formation traditionnelle**

- ✓ Avoir 16 ans minimum pour s'inscrire
- ✓ Avoir 17 ans minimum au passage de l'examen
- ✓ Avoir fait 20 heures de leçons de conduite minimum pour passer l'examen pratique

### **2. L'évaluation de départ**

L'évaluation de départ

Obligatoire par la loi, elle sera effectuée une fois votre inscription faite, en voiture avec l'un de nos moniteurs(trices).

En mode statique, puis dynamique, à l'aide d'une application en lien avec l'élève nous évaluerons vos compétences.

Elle a pour but d'apprendre à vous connaître, faire le point sur vos connaissances de bases du véhicule et des règles de circulation, ainsi qu'à tester vos capacités sur des compétences simples en circulation dans des zones adaptées à votre niveau.

Ainsi, nous pourrions avoir une idée du nombre d'heures que vous pourriez avoir besoin (20heures en boîte manuelle/ 13h en boîte automatique étant le minimum légale).

Notre but étant de vous faire arriver le jour du permis dans les meilleures conditions pour l'obtention de votre permis.

Nous nous efforçons de nous rapprocher au plus près du minimum légal, sans mettre de côté les compétences nécessaires qui vous seront demandées le jour J. Cette évaluation sera complétée tout au long de votre formation pratique par des bilans pour ré-évaluer votre niveau, ainsi qu'un examen blanc pour vous mettre en situation d'examen.

### **3. Le code : *(avoir 16 ans minimum et être inscrit sur le site de l'ANTS)***

L'ETG (Examen Théorique Général) permet de vous tester sur vos connaissances en terme de réglementation, d'analyser vos capacités à vous adapter aux différentes situations rencontrées sur la route, vos manières de penser aux partages de la route et vous sensibiliser aux différents risques sur la route.

Apprendre des règles pour les appliquer simplement ne sert à rien, si on ne sensibilise pas les apprentis conducteurs à avoir conscience de leur rôle et leur implication et leur apprendre à devenir des conducteurs sûrs et respectueux des règles, des autres usagers et de l'environnement.

Nous évaluerons les compétences liées au savoir et au savoir-être, pour ensuite les appliquées sur la route afin de développer le savoir être, savoir-faire et savoir-devenir de l'apprenti conducteur.

Il n'y a aucune réglementation concernant le nombre d'heure minimum a effectué pour passer le code. Il dépendra de vos capacités, de votre motivation, de votre régularité.

Vous n'êtes pas seul(e), nous serons là pour vous accompagner au mieux.

Nous vous fournissons un livre de code, une méthode de travail, un lien vers un site pour des séries d'entraînement en ligne. Vous avez également la possibilité de venir pendant nos horaires de bureau pour faire des séries en salle. Elles seront ensuite corrigées par l'un de nos collaborateurs, vous offrant ainsi une réponse personnalisée à vos questions.

## 4. Formation pratique au permis de conduire

Vous aurez la possibilité de débiter les leçons de conduite avant même d'avoir réussi l'examen du code. Tout au long de votre formation, l'utilisation d'un livret d'apprentissage obligatoire vous permettra d'évaluer votre avancement. La partie pratique de la formation se concentre sur un programme structuré autour de 4 compétences fondamentales que tout conducteur responsable doit maîtriser pour garantir sa propre sécurité ainsi que celle des autres :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence est subdivisée en objectifs et sous-objectifs spécifiques.

Des cours théoriques et pratiques, qu'ils soient collectifs ou individuels, vous assistent dans l'accomplissement de ces objectifs et vous permettent de personnaliser votre progression. Votre formateur est présent à vos côtés pour vous orienter et vous conseiller tout au long de ce processus.

Ce n'est qu'après avoir validé l'ensemble des compétences requises à la fin de votre formation que votre formateur peut vous présenter à l'examen pratique.

# L'examen du permis de conduire

## 4. Formation pratique au permis de conduire

Le meilleur moyen de réussir un examen est de connaître précisément les critères d'évaluations.

Retrouvez la grille d'évaluation ci-après, utilisée par l'inspecteur pendant l'épreuve pratique.

Pour réussir votre examen, vous devrez obtenir au minimum 20 points sur 31 et ne commettre aucune faute éliminatoire au permis.

Annotations explicatives :

- Erreur éliminatoire** (2 cas d'élimination) : la sécurité n'est pas assurée, une infraction est commise, \*roulaison à gauche, franchissement de la ligne continue, \*circulation sur la bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée au respect d'un signal d'arrêt, \*roulaison en sens interdits.
- 0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat n'est pas capable de la restituer.
- 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.
- 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en oeuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.
- 3 : la compétence est correctement restituée. Mise en oeuvre de qualité à chaque fois que cela a été effectué.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque	
	0	1	2	3			
<b>Connaitre et maîtriser son véhicule</b>							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							
Effectuer des vérifications du véhicule							
Connaitre et utiliser les commandes							
<b>Appréhender la route</b>							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>							
Communiquer avec les autres usagers							
Partager la chaussée							
Maintenir les espaces de sécurité							
<b>Sous-totaux</b>							
Conduite économique et respectueuse de l'environnement							
Courtoisie							
<b>Total général</b>							

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de risques sont notées sur 3 points maximum. Chaque compétence compte 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et conduite économique comptent chacune 1 point.

Minimum 20 points sur 31.

### 1. Déroulement de l'épreuve

N'oubliez pas votre pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

Lors de l'examen, vous devrez démontrer à l'inspecteur que vous avez acquis l'expérience nécessaire pour conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Durée totale de l'épreuve : environ 32 minutes dont au moins 25 minutes de conduite effective.

Tâches à réalisées :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser une manœuvre en marche arrière et un freinage pour s'arrêter avec précision
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule,
- Répondre à une question en lien avec la sécurité routière
- Répondre à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Notez que vous pouvez être éliminé dans deux cas :

-vous n'avez pas assuré la sécurité ou vous avez commis une des 5 infractions suivantes :

- \*Circulation à gauche sur chaussée à double sens
- \*Franchissement d'une ligne continue
- \*Circulation sur bande d'arrêt d'urgence ou voie réservée
- \*Non respect d'un signal prescrivant l'arrêt
- \*Circulation en sens interdit

## 2.Résultats

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas le résultat directement. Vous recevrez, par voie postale, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC). Autre option : le téléchargement via le formulaire disponible sur le site de la Sécurité Routière.

Dans tous les cas, il vous faudra patienter 48 heures après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus) avant de connaître son dénouement.

Réussite :

- Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE est valable 4 mois et constitue votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.
- En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté, accompagné d'une pièce d'identité, en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.
- Pour suivre la fabrication de votre permis, rendez-vous sur le site de l'ANTS.

-Votre permis est un permis probatoire doté d'un capital initial de 6 points (sur 12). Vous récupérerez 2 points par an pendant les 3 ans de la période probatoire. Un nouveau dispositif a été mis en place pour diminuer le délai probatoire : à condition de suivre une formation complémentaire d'une journée dans votre auto-école labellisée, les conducteurs novices peuvent obtenir leurs 12 points plus rapidement ! Pour + d'infos, consultez notre article sur la formation complémentaire permis.

Attention : le titre provisoire ne permet pas de conduire à l'étranger. Durant cette période, vous pouvez malheureusement perdre des points. Soyez prudent : si vous perdez plus de 3 points sans que le solde de vos points soit nul, vous devrez obligatoirement suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière dans les 4 mois qui suivent la réception du courrier recommandé.

Echec :

La mention « INSUFFISANT » est indiquée en bas de votre bilan de compétences.

Les raisons de cet échec et des pistes d'amélioration sont indiquées dans le document. Utilisez ces éléments pour vos prochaines leçons, demandez conseil à votre formateur et apprenez à mieux gérer votre stress. Vous pourrez vous représenter à l'examen dans un délai minimum de 2 jours.

## Quels véhicules ai-je le droit de conduire avec le permis B?

Avec le permis B seul, vous pourrez conduire les véhicules automobiles :

- dont le PTAC (Poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3.5 tonnes,
- de 8 passagers maximum (conducteur non compris),
- Notez que la plupart des camping-cars ont un PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes et peuvent donc se conduire avec un simple permis B.
- Vous pourrez également atteler à votre véhicule une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 750 kg.
- Pour les remorques et caravanes de plus de 750 kg, le permis B suffit toujours sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) ne dépasse pas 3 500 kg.
- Le permis B permet également de conduire un véhicule agricole ou forestier dont la vitesse ne dépasse pas 40 km/h.